

Protocole d'utilisation

Stade de baseball de Victoriaville



Victoriaville

Ce document est mis en place pour assurer la qualité du Stade de baseball et permettre une utilisation à long terme de l'infrastructure. Tous les utilisateurs devront s'y référer et appliquer les directives décrites.

Le protocole s'adresse au Baseball mineur de Victoriaville, l'Association sportive le Laurier, le Cactus de Victoriaville, la Commission scolaire des Bois-Francs ainsi que toutes les équipes et ligues qui ont des activités au stade.

Responsabilité des utilisateurs

- Pour les périodes de réchauffement au bâton et pour les lanceurs, l'utilisation des tapis de caoutchouc est obligatoire autour du marbre et pour le monticule;
- Aucune pratique au bâton contre les clôtures n'est permise;
- En cas de pluie, le monticule doit être recouvert et les clubs doivent attendre que la pluie cesse avant de continuer le match (la responsabilité de recouvrir le monticule appartient au club local);
- Tous déchets, débris, matériel de toute sorte doit être ramassés à la suite d'un match.

Procédures d'ouverture du stade

Pour chacune des activités qui se déroulent au stade, voici les procédures qui seront appliqués en fonction des utilisateurs en place :

- Baseball mineur : Ouverture des portes du stade 30 minutes avant le match par M. Luc Champagne;
- Cactus et Association sportive le Laurier : Ouverture des portes du stade 120 minutes avant le début du match par M. Luc Champagne;
 - 30 minutes sont allouées pour la préparation du terrain;
 - 50 minutes pour l'échauffement de l'équipe locale;
 - 20 minutes pour l'échauffement de l'équipe visiteur;
 - 20 minutes pour la préparation avant match du terrain.
- Les équipes doivent quitter le terrain maximum 60 minutes après la fin du match;
- Aucune prolongation ou délais ne sont seront acceptés à l'exception d'une entente commune entre l'équipe locale, visiteur et le responsable de l'entretien du terrain.

Procédure en cas de pluie

1. En cas de pluie, M. Luc Champagne a la responsabilité de contacter directement les responsables des organisations et il est le seul à prendre cette décision. C'est également lui qui autorise la possibilité d'utiliser le terrain Bois-Francis 1;
2. Les utilisateurs doivent vérifier **obligatoirement** la disponibilité du terrain Bois-Francis 1 en contactant M. Éric Garneau au 819 350-2069 ou M. Philippe Langlois 819 806-7972;
3. M. Garneau ou M. Langlois vérifie la disponibilité du terrain et demande à M. Daniel Picard s'il est possible d'effectuer la préparation du terrain;
4. M. Garneau ou M. Langlois confirme à l'utilisateur que le match peut se tenir à Bois-Francis 1
5. L'utilisateur confirme à l'équipe visiteur si le match a lieu ou non.

***** La relocalisation du match ne peut pas être diffusée à l'équipe visiteur avant la confirmation de M. Garneau ou M. Langlois.**

Bris et porte barrée

- Si l'utilisateur constate le bris d'un équipement ou du vandalisme **QUI NE NUIT PAS AU DÉROULEMENT RÉGULIER DES ACTIVITÉS**, il est de sa responsabilité d'avertir par écrit M. Philippe Langlois philippe.langlois@ville.victoriaville.qc.ca
 - Graffitis, bris mineures, etc.
- Dans le cas d'un bris qui nécessite une intervention immédiate ou **QUI NUIT AU DÉROULEMENT RÉGULIER DES ACTIVITÉS**, contacter M. Daniel Picard au 819 352-7546
 - Porte arrachée, lumière cassée, etc.
- Dans le cas où l'utilisateur arrive et les portes sont barrées et devraient être ouvertes selon les procédures d'ouverture du stade, contacter M. Luc Champagne au 819 357-0552

Application du protocole d'utilisation du stade

- M. Luc Champagne, responsable de l'entretien du terrain a l'autorité pour avertir et intervenir auprès des utilisateurs pris en faute et doit envoyer par écrit M. Philippe Langlois, coordonnateur Sports et Loisirs à la Ville de Victoriaville, les détails de l'incident (date, heure, responsable, intervention réalisée);
- Le club local a la responsabilité d'appliquer et de faire respecter les directives qui sont décrites dans le protocole d'utilisation auprès des équipes visiteurs;
- Le non-respect des directives de ce protocoles par les utilisateurs devront être signifiés à M. Langlois par écrit et une lettre sera envoyée au fautif ainsi qu'à la ligue avec la possibilité d'interdire l'accès au terrain.